

582

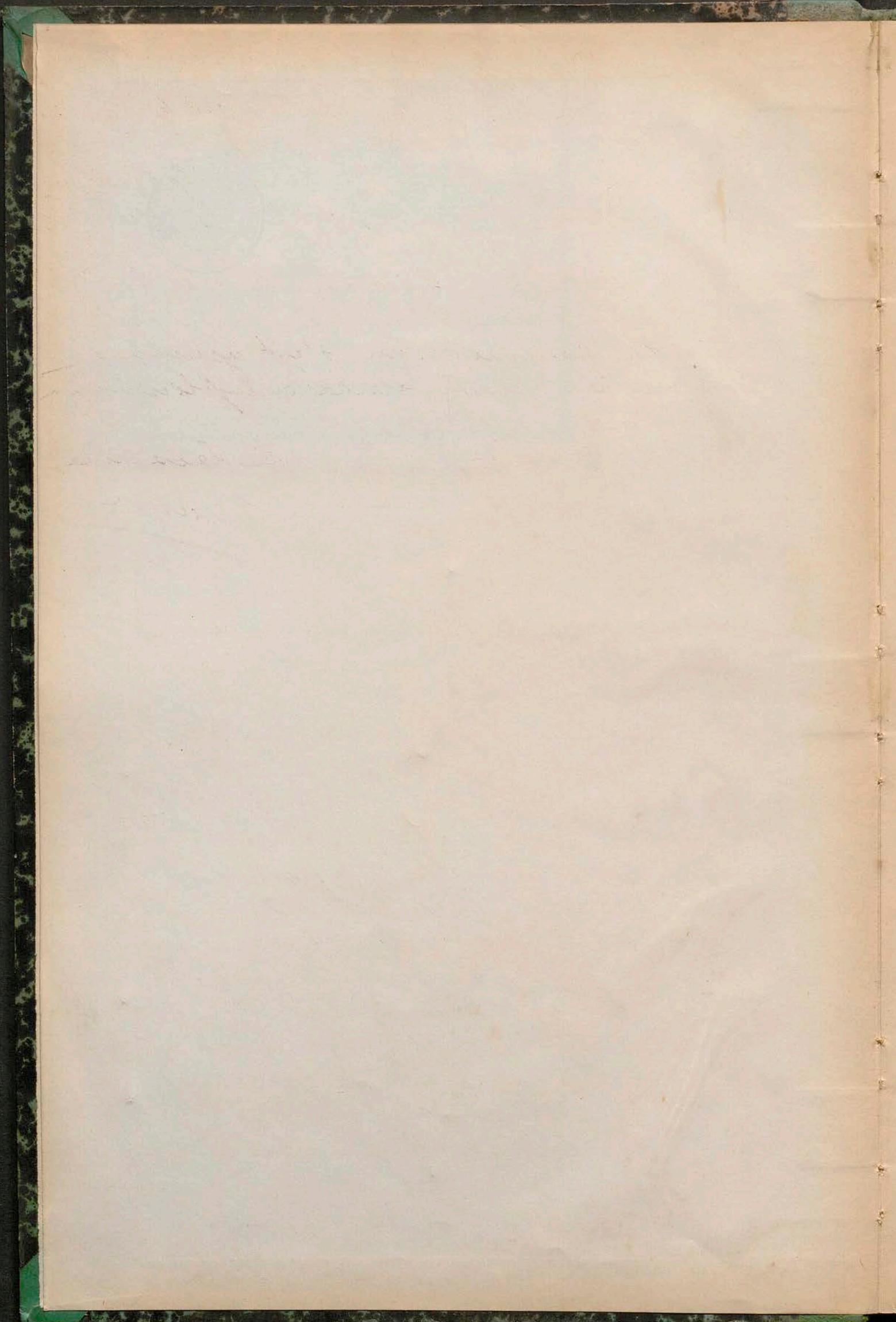
— 8 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, de M. Fortier, tendant à modifier la loi du 2 août 1884 sur les vices rédhibitoires en matière de ventes d'animaux, et à abroger l'article 6 de la même loi, relatif à l'augmentation des délais de garantie à raison des distances auxquelles a pu être conduit un animal en dehors du lieu du domicile de son vendeur. (N^{os} 148 et 167, année 1908.)

(Nommée le 7 juillet 1908.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : VIGER.
2^e — \ LE COUR GRANDMAISON.
3^e — BASIRE.
4^e — \ GOURJU.
5^e — \ COURREGELONGUE.
6^e — \ RICHARD. *Secrétaire*
7^e — \ DEFUMADE.
8^e — \ FORTIER. *Président*
9^e — GAUDIN DE VILLAINÉ.



L'an 1908, le 9 juillet, la Commission s'est réunie dans le local du 8^e bureau.

Étaient présents M. M. Le Comte, Grandmaison, George, Courzelongue, Richard, Defumade, Tartier.

Ont été élus: Président, M. Tartier; Secrétaire, M. Richard.

La Commission s'est réunie à la rentrée pour étude complémentaire de la question.

Le Président

Le Secrétaire,

[Signature]

[Signature]

L'an 1908, le 24 novembre, la Commission s'est réunie dans le local du 5^e bureau.

Étaient présents: M. M. Tartier, Bogire, Defumade, Richard.

La Commission a décidé de réduire à cinq jours le délai pour intenter l'action pour ~~travaux~~ ^{redhibitionnaires}, fixée à neuf jours par l'article 5 de la loi du 2 août 1884, mais a maintenu le délai de trente jours pour le plumeau périodique.

La Commission a décidé en outre de prendre l'avis de M. le Ministre de l'Agriculture et de le prier de se rendre à la Commission.

En ce qui concerne les délais de distance, la Commission en a maintenu le principe, mais a décidé de les réduire à un jour.

par vingt myriamètres, - Il a désigné
 M. Richard ^{comme représentant} Le Président, Le Secrétaire
 J. Millon

L'an 1908, le 26 novembre, la
 Commission s'est réunie à 2 h. 1/2, dans
 le local du groupe colonial, pour
 entendre M. le Ministre de l'Agriculture.

Étaient présents: M. H. Fortier,
 Le Baron Grandmaison, Desjardins, Bazire,
 Richard.

M. le Ministre s'est déclaré partisan
 de la proposition de M. Fortier, supprimant
 purement et simplement les dettes de
 distance. - Il a déclaré ne pouvoir se
 prononcer sur la proposition de la
 Commission, tendant à réduire à cinq
 pour le dit pour tenter l'opération, sans
 avoir consulté une Commission technique.

Sur la demande de la Commission,
 il a permis de réunir cette Commission
 technique et de lui demander son avis.

Le Président, Le Secrétaire,
 J. Millon

Le 25 novembre 1910, la Commission
 s'est réunie à nouveau; étaient présents: M.
 ou Viget, Lacombe, Desjardins et Fortier, après
 avoir considéré les précédentes décisions aux
 quelles elle s'était arrêtée, ^{et déclaré y persister.}

Le Président, Le Secrétaire,
 le Comptable

L'an 1910, le 1^{er} décembre, la commission s'est réunie à 2 hrs. dans le local du 5^e bureau, pour continuer l'examen de la proposition de M. Turtier.

Étaient présents : M. H. Turtier, Defumade, Viger, Roumier, Bazire, A. Richard et Augé.

La commission décide de prier M. le Ministre de faire connaître l'opinion du gouvernement dans une prochaine séance de la commission.

Le Président

Le Secrétaire

[Signature]

J. Richard

L'an 1911, le 21 février, la commission s'est réunie à 2 hrs. dans le local du 6^e bureau pour entendre M. le Ministre de l'Agriculture.

Étaient présents : M. H. Turtier, Bazire, Viger, Richard, Gaudin de Villaine.

Excusé : M. Defumade.

M. le Ministre se déclare favorable à la suppression absolue des droits de distillerie.

La commission décide de adopter intégralement la proposition de M. Turtier.

Le Président

Le Secrétaire

[Signature]

J. Richard

J'ai eu mil huit cent neuf sous le sceau le 13 décembre
la commission des chemins de fer dans le 5^e bureau.

Présents MM. M. Fortier, Desjardins
Basire

Les membres présents ne se trouvant pas
assez nombreux pour délibérer se sont
ajournés pour une nouvelle convocation

Le Président

Le Secrétaire

[Signature] J. Basire

L'an mil neuf cent treize, le 13 février,
la commission s'est réunie dans le 3^e bureau
au 2^e bureau.

Étaient présents : M. M. Fortier, Desjardins,
Basire, Richard

M. le Président donne lecture d'une
lettre de M. le Ministre de l'Agriculture,
en date du 13 octobre 1912, faisant
connaître que la commission qui,
en 1908, avait été chargée d'examiner
~~cette~~ la question de l'abrogation des
droits de distance, se basant sur
les renseignements fournis par les
compagnies de chemins de fer
et d'après lesquels les droits de
distance étaient de 1 franc par
10 kilomètres, a émis l'avis que
les mêmes droits devraient être
pris pour tenter l'action en
nullité de vente,

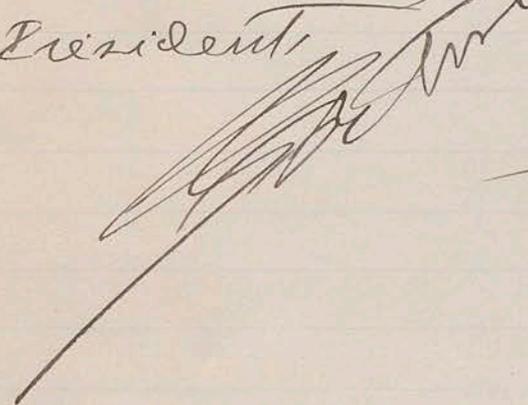
M. le Ministre ajoute que ce sont
d'ailleurs ces chiffres qui ont été adoptés
par la Chambre des députés dans sa séance du

8 juillet 1909.

M. le Président a une également
communication à l'admission de
la proposition de loi adoptée par la
Chambre des députés tendant à
modifier les articles 6 et 7 de la loi
du 20 août 1884 sur les services
vétérinaires des animaux. — Cette proposition
a été adoptée par la Chambre dans
sa séance du 7 juillet 1909.

M. Richard est venu appuyer
cette proposition. (n° 189 de 1909 Sénat,
n° 1736, de 1908, Chambre).

Le Président,



Le Secrétaire

J. Guillemin